

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 26 juillet 2016**CP2016_07_6
id. 2729

L'an deux mille seize le vingt six juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PARCOURS CYCLABLE DU CANAL DE MONTECH
FOURNITURE ET MISE EN FICHE DE PALPLANCHES****ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

En vue de la réalisation des travaux de renforcement des berges du canal de MONTECH vers MONTAUBAN, un marché public de travaux a été lancé.

Il s'agit d'un marché lancé en lots séparés :

Lot	Intitulé
1	Mise en fiche de palplanches pour le renforcement des berges sur une distance de 330 mètres (bief 6 bis)
2	Fourniture et mise en fiche de palplanches pour le renforcement des berges sur une distance de 1 550 mètres (bief 9 bis)

Le délai d'exécution est fixé à 3 semaines pour le lot 1 et à 16 semaines pour le lot 2, à compter de la date fixée par l'ordre de service de commencer les travaux.

La consultation a été lancée en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 26 avril 2016 sur le site du BOAMP et du JOUE et déposé sur le profil acheteur de la collectivité : <https://www.marchespublics.cg82.fr>

La date limite de remise des plis était fixée au 27 mai 2016 à 11 heures 30.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 23 juin 2016, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Conformément au règlement de la consultation, les offres seront jugées au regard des critères d'attribution suivants :

Critère	Pondération
Prix des prestations	70,00%
Valeur technique au regard du mémoire technique	30,00%

Dans le cadre de cet appel d'offres, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'attribution des marchés selon les conditions définies ci-après :

LOT 1

Mise en fiche de palplanches pour le renforcement des berges sur une distance de 330 mètres (bief 6 bis)

Montant : 23 770,00 € HT

Attributaire : SOCIETE GIRONDINE D'EQUIPEMENT

LOT 2

Fourniture et mise en fiche de palplanches pour le renforcement des berges sur une distance de 1 550 mètres (bief 9 bis)

Montant : 254 975,00 € HT

Attributaire : SOCIETE SADE

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 23 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide d'attribuer les marchés de fourniture et mise en fiche de palplanches aux entreprises et pour les montants susvisés ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du Département, les marchés correspondants ainsi que toutes pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC